

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU SAMEDI 04 AVRIL 2026

**N° 16-2026**

**Objet : Détermination du nombre de Vice-présidents**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2025/DRCL/BLI/n°13 du 1<sup>er</sup> octobre 2025 constatant la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à compter du renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires de 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents,

Considérant que l'assemblée délibérante de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie est composée de 30 conseillers,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article unique : Fixe** le nombre de Vice-présidents à 9 (neuf) du Bureau de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

**Délibération adoptée à l'unanimité,**

28 voix POUR.

2 ABSTENTIONS : Mme VALENTE et M. COLLON.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 07 avril 2026.

Le Président,

**Jonathan WOFSY**



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SAMEDI 04 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre avril à dix heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-huit mars s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Étaient présents :

Mesdames DIACONU, GUESMI, INGLEZAKIS, LABRUYERE, LACOSTE (*Absente au cours de la délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président*), MORGADO, RIBREAU-STABILE, SANTIN, TONNOIR, TRAN, VALENTE, VIDAL et Messieurs BOUSQUET, COLLON, COULOUMY, DARMON, DOUKALI, GIRAUD, GRANNONIO, IZARD, LADJICI, LAROUSSE, MORIN, SOARES, VANACKER, WOFYSY.

### Étaient représentés :

Madame FRANCOUAL Anne pouvoir à Monsieur WOFYSY Jonathan.  
Madame LACOSTE Bernadette pouvoir à Monsieur IZARD Stéphane.  
Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Monsieur GRANNONIO Yves.  
Monsieur MARTIN Eric pouvoir à Madame TONNOIR Véronique.  
Monsieur PRUVOT Thierry pouvoir à Madame LABRUYERE Oriana.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame Audrey SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **26 puis 25** (*Délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président jusqu'à la fin de la séance du Conseil communautaire*)

Membres excusés et représentés : **4 puis 5** (*Délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président jusqu'à la fin de la séance du Conseil communautaire*)

Membre absent non représenté : **0**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence du Doyen d'âge Monsieur DARMON Charles, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 18 février 2026.